

COMMUNE

DE



GRANDFONTAINE

(Jura)

**Assemblée communale ordinaire
Lundi 27 juin 2022 à 20.00 heures
au bâtiment scolaire**

Ordre du jour

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 7 décembre 2021.
3. Prendre connaissance et approuver les comptes 2021, voter les dépassements budgétaires.
4. Adopter le nouveau règlement sur les élections communales de la commune mixte de Grandfontaine.
5. Modifications du règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Grandfontaine.
6. Information sur le projet de réglementation locale du trafic sur les routes communales à l'intérieur du périmètre du remaniement parcellaire.
7. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet communal www.grandfontaine.ch en version édulcorée. Les demandes de compléments ou de rectifications sont à adresser, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée, ou à faire verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les règlements mentionnés sous chiffre 4 et 5 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, par écrit, au Secrétariat communal.

Grandfontaine, le 24 mai 2022

Au nom du Conseil communal